

Commune de MONSTEROUX-MILIEU

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 17 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre

le 17 Décembre à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Décembre 2024.

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 Présents : 8 Votants : 8

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Jacques CLECHET, Laurent GALLOT, Max RIBAUD, Pierre SCHIFF.

ABSENTES ET EXCUSEES : Aurélie COLAS, Anaïs GAGNEUR, Catherine PERRAT, Valentine MAUCHERAT, Alexandra SERRE.

Mr Jacques SECONDI a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h55, le quorum étant réuni.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- ▶ Création du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe
- ▶ Autorisation pour l'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du BP 2025
- ▶ Révision du RIFSEEP pour répondre au besoin de l'embauche de la nouvelle secrétaire
- ▶ Valider le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'école primaire
- ▶ Demande de subvention pour la construction de la micro-crèche avec le plan de financement
- ▶ Effectifs pour la rentrée scolaire de septembre 2025 de l'école primaire
- ▶ Questions orales

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 03 Décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE : à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

1. Modification de l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Adoption d'un règlement intérieur pour la salle Paul Datry

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

2. Effectifs pour la rentrée scolaire de septembre 2025 de l'école primaire

L'inspectrice d'académie a provoqué une réunion avec Montseveroux et avec Vernioz. Il ressort qu'une classe doit être fermée à Montseveroux, ainsi qu'une à Monsteroux-Milieu.

Il y a plusieurs options proposées :

1. Fermeture d'une classe à l'école élémentaire avec 3 niveaux par classe
2. Fermeture d'une classe à l'école élémentaire, transfert des élèves de GS au SEMIG et création d'une classe au SEMIG.
3. Dissolution du SEMIG et transfert des élèves de maternelle dans les écoles élémentaires, sans création de classe.

L'option numéro 3 est écartée, mais il faut se positionner sur les deux premières options avant fin janvier.

Les institutrices Aurélie Jay et Stéphanie Baccard ont été invitées à présenter la situation au conseil municipal.

Il y aura 49 élèves à la rentrée (GS 7, CP 9, CE1 6, CE2 11, CM1 10, CM2 6) et il en faut 54 pour maintenir la classe. Deux élèves sont nouvellement arrivés sur la commune, mais il faut clarifier les niveaux concernés. Par ailleurs, des départs sont aussi possibles pour raisons familiales.

Il faut 25 élèves par enseignant : ce qui fait en moyenne 2 enseignants de trop sur les 3 communes.

Il faut aussi avoir plus de 24 élèves maximums par classe pour les niveaux CP, CE1 et CE2.

Avec 3 niveaux par classe, l'organisation serait :

- GS, CP, CE1 avec 21 élèves
- CE2, CM1, CM2 avec 27 élèves

Si les GS sont transférés au SEMIG, les CE2 seraient répartis entre les 2 classes et l'organisation serait :

- CP, CE1, CE2 avec 20 élèves
- CE2, CM1, CM2 avec 22 élèves

Il y aura donc 3 niveaux par classe dans les 2 cas à l'école élémentaire.

En cas de création d'une classe au SEMIG, il y aura une décharge de direction. Cependant il n'est pas certain que cette 4^{ème} classe puisse être maintenu à terme, car la quatrième classe a toujours été incertaine, et ce d'autant plus que Cour-et-Buis a retiré ses élèves du SEMIG. Enfin tout transfert des GS au SEMIG sera définitif.

Guy Roux a donné aujourd'hui deux informations :

- Si le Conseil Municipal de Monsteroux-Milieu casse la décision de conserver les GS, cela remet en cause les décisions de toutes les communes concernées.
- Le Conseil Municipal de Vernioz s'est exprimé hier en faveur de la scolarisation d'enfants habitant la Mayençonne sur la base du volontariat (notamment en raison des effectifs importants et de la 5^{ème} classe en préfabriqué).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de conserver les GS à l'école élémentaire.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

**OBJET : VALIDATION DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE PPMS DE
L'ECOLE PRIMAIRE – DELIBERATION N°2024-41**

Le PPMS a été mis à jour de façon à ce que les pompiers et les forces de l'ordre puissent y avoir accès en ligne. Son élaboration a été réalisée avec l'aide d'une conseillère pédagogique. Le PPMS précise les issues de secours, les risques possibles (inondation, accident de transport, accident nucléaire, attentat, intrusion...) et les postures à adopter. Les zones de mise en sécurité ont été identifiées. Les missions des enseignantes ont été listées et détaillées. Le temps périscolaire a été considéré dans le PPMS mais l'inspectrice conseille d'établir un PPMS spécifique pour le périscolaire et pour la cantine, bien que les PPMS ne concernent que les établissements scolaires.

Il est proposé de valider le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'école primaire.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

**OBJET : CREATION D'UN REGLEMENT INTERIEUR POUR LA SALLE PAUL DATRY –
DELIBERATION N°2024-42**

Il n'y avait pas de règlement intérieur jusqu'à présent, ce qui posait problème notamment pour clarifier les conditions de locations ainsi que la contraction des assurances.

Il est proposé d'adopter le règlement intérieur proposé.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

**OBJET : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE –
DELIBERATION N°2024-43**

La création de ce poste est nécessaire pour embaucher la personne qui remplacera notre secrétaire de mairie qui partira à la retraite fin mars.

Il est donc proposé de créer un poste de rédacteur principal 2ème classe.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

**OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE
VOTE DU BP 2025 – DELIBERATION N°2024-44**

Afin de permettre une continuité dans la réalisation des investissements, il est proposé d'autoriser les ouvertures de crédit suivantes pour 2025 avant le vote du BP 2025 :

Chapitre	Budget 2024	Ouverture 2025
20	22 584 €	5 646 €
21	470 701 €	117 675 €
23	150 000 €	37 500 €

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

OBJET : REVISION DU RIFSEEP

Le RIFFSEP est constitué d'une part mensualisée (IFSE) et d'une part annuelle (CIA).
Il est proposé d'augmenter les montants attribués au titre du RIFFSEP de 5% pour la paye de décembre 2024 sans en changer les conditions d'attribution.

Mise aux voix

La proposition est adoptée avec 6 voix pour et 2 abstentions.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DE LA MICRO-CRECHE AVEC LE PLAN DE FINANCEMENT – DELIBERATION N°2024-45

Le montant des travaux est de 709 4290 € HT dont 371 220 € pour la micro-crèche et 338 200 € pour les logements.

Il faut ajouter des prestations de bureaux d'études pour 96 609 € HT dont 48304 € pour la micro-crèche et 48 304 € pour les logements.

Au total le coût du projet est de 806 029 € HT dont 503 429 € pour la micro-crèche et 463 805 € pour les logements.

Les subventions attendues sont de :

- Département de l'Isère : 30% pour la micro-crèche, soit 125 857 €
- Etat DETR : 30% pour la micro-crèche soit 125 857 €
- Région AURA : 10% pour la micro-crèche soit 21 952 € et 15% pour les logements soit 57 975 €
- Etat DSIL : 10% pour la micro-crèche soit 21 952 € et 15% pour les logements soit 57 975 €
- Fonds de concours EBER : 20% pour les logements soit 80 000 €

Le montant total des subventions atteindrait donc 531 568 € dont 335 618 € pour la micro-crèche (80%) et 195 950 € pour les logements (50%).

Le reste à charge pour la commune serait de 274 461 € dont 83 906 € pour la micro-crèche et 190 554 € pour les logements.

Il est proposé d'autoriser la commune à faire les demandes de subventions relatives à ce projet.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

3. Questions orales

Institutrices Aurélie Jay et Stéphanie Baccard

- Remerciements pour l'attention de la commune à l'occasion de Noël.
- Voyage scolaire : un premier voyage avait été envisagé en bord de mer pour 5 jours, mais les parents ont préféré une durée plus courte, notamment pour réduire le coût pour les familles. Une nouvelle demande a été faite pour aller pour 3 jours au Bessat. Ce serait un séjour sur le thème de l'eau et la découverte de la forêt du 26 au 28 mars. Le coût total est de 9600 € (pour 50 enfants et 7 accompagnateurs). La commune a attribué une subvention de 2750 € pour le 1^{er} projet. Avec une subvention de la commune de 1800 €, de la coopérative scolaire de 2500 €, du Sou de 1400 €, les contributions des familles seraient de 80 € pour le 1^{er} enfant, 65 € pour le 2^{ème} et 50 pour le 3^{ème}. Suite à la modification du

projet, la commune maintiendra sa contribution à 2500 €, comme tous les ans, ce qui permettra de réduire la contribution de la coopérative scolaire.

- L'intervenant musique finit le vendredi à 16h45.
- Il y aura une fête à l'école primaire ce vendredi.

Denis

- Les infirmières ont demandé à être reçues. Il leur a été proposé ce vendredi à 16h.
- La commune envisage de prendre un avocat, suivant le devis de Me FIAT pour un montant de 900 à 1200 €.
- La course PARIS-NICE passera sur la commune le 13 mars 2025.
- Pour des raisons personnelles, M. le Maire a pris la décision de démissionner et il enverra son courrier au Préfet demain. Cela aurait pour conséquence de provoquer des élections municipales partielles.

Thierry

RAS.

Max

RAS.

Jacques C

RAS.

Pierre

- Il faut se présenter à la déchèterie 10 minutes avant la fermeture.
- Le bulletin sera disponible ce vendredi 20 décembre à la mairie pour distribution.

Laurent G

RAS

Laurent V

- Prochaines dates du conseil municipal :
 - Mardi 28 janvier
 - Mardi 18 février
 - Jeudi 20 mars
 - Jeudi 17 avril
 - Mardi 20 mai
 - Jeudi 26 juin
 - Mardi 22 juillet
 - Jeudi 28 août
 - Jeudi 18 septembre
 - Jeudi 16 octobre
 - Mardi 25 novembre
 - Mardi 16 décembre

Jacques S

- Réunion de lancement du chantier vidéoprotection : ce mercredi 18 décembre à 17h.

Fin du conseil municipal à 21h20

Le Maire,

Denis MERLIN



